4.044 Mesures de conservation des pampas et campos d'Amérique du Sud

CONSCIENT que les prairies du Río de la Plata, composées des plaines et champs ouverts d'Argentine, d'Uruguay et du sud du Brésil, constituent l'une des plus vastes étendues de prairies tempérées du monde, avec une superficie totale de près de 750 000 km2 ;

CONSIDÉRANT que la biodiversité de ces prairies est considérable, avec des milliers d'espèces de plantes vasculaires d'origines diverses, dont plus de 550 graminées, que ces régions abritent entre 450 et 500 espèces d'oiseaux - dont au moins 60 sont considérées comme inféodées aux prairies - et une centaine de mammifères terrestres, tel le cerf de la pampa *Ozotoceros bezoarcticus,* une espèce emblématique de la région, gravement menacée d'extinction ;

NOTANT que les systèmes de prairies offrent un large éventail de biens et services environnementaux au nombre desquels figurent, outre la viande, le lait, la laine et le cuir fournis habituellement par les systèmes agropastoraux, leur rôle dans le maintien de la composition de l'atmosphère par le piégeage du CO2, ainsi que leur rôle dans la réduction de l'érosion des sols et comme source de matériel génétique pour un grand nombre d'espèces végétales et animales qui forment aujourd'hui la base de l'alimentation mondiale ;

NOTANT AUSSI que cette région est l'une des principales zones de production agricole du monde et que, vu son importance, les prairies ont vu leur superficie diminuer de 1% par an ces dernières années et, par endroit, ont été converties entièrement en terres arables ou en forêts à raison de 10% par an ;

RAPPELANT que le IIIe Congrès mondial sur les parcs (Bali, 1982), a établi que, pour qu'un biome soit protégé de manière satisfaisante, il faut que la protection s'applique à 10% au moins de sa superficie ;

RECONNAISSANT que malgré leurs caractéristiques et fonctions importantes, les prairies tempérées sont l'un des types de biomes les moins protégés du monde - à peine 4,59% de leur superficie est protégée - et que cette situation est encore pire dans les régions de pairies du Río de la Plata : Argentine, 1,2% ; Uruguay, 0,21% ; Brésil, 2,23% ; et

CONSCIENT de la nécessité de renforcer les activités et les résultats les plus récents des programmes et initiatives ci-après :

a) identification des zones de prairie importantes dans les plaines et champs ouverts d'Argentine, d'Uruguay et du sud du Brésil (Fundación Vida Silvestre Argentina) ;

b) zones importantes pour la conservation des oiseaux en Argentine. Sites prioritaires pour la conservation de la diversité biologique (Aves Argentinas) ;

c) Initiative « Alianzas del Pastizal » pour la conservation des prairies du cône méridional de l'Amérique du Sud (BirdLife International, Aves Argentinas, Aves Uruguay, Save Brazil, Guyra Paraguay) ;

d) aires prioritaires pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages de la biodiversité du Brésil : Mise à jour (ministère brésilien de l'Environnement, Secrétariat de la Biodiversité et des Forêts) ; et

e) Initiative pour la conservation des prairies tempérées (Groupe d'étude sur les aires protégées de prairies, Commission mondiale des aires protégées, UICN) ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. INVITE les gouvernements de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay à :

    a) intensifier leurs efforts visant à créer des aires protégées dans les prairies tempérées des plaines et champs ouverts d'Amérique du Sud, afin d'étendre la superficie protégée à 10% ; et

    b) développer et promouvoir les pratiques d'utilisation et de gestion des prairies naturelles qui visent à établir des systèmes agro-écologiques susceptibles de fournir et d'entretenir les divers services environnementaux et les espèces

sauvages des prairies tempérées des plaines et champs ouverts d'Amérique du Sud.

2. PRIE INSTAMMENT les organismes compétents des gouvernements de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay :

   a) d'élaborer des politiques intégrées de gestion et de conservation, en particulier pour les espèces menacées dans les prairies tempérées des plaines et champs ouverts d'Amérique du Sud ; et

   b) d'inscrire dans leurs programmes la mise en oeuvre de mesures pour la conservation et l'utilisation durable des prairies naturelles, et de sensibiliser le public à leur importance.

3. DEMANDE aux organismes de financement international de promouvoir le soutien aux initiatives axées sur la conservation des pairies tempérées des plaines et champs ouverts d'Amérique du Sud, en respectant les priorités régionales définies par les gouvernements membres.

4. PRIE INSTAMMENT les organisations non gouvernementales intéressées de prendre conscience de la nécessité de conserver les prairies tempérées des plaines et champs ouverts d'Amérique du Sud, et de promouvoir une compréhension de leur rôle pour le maintien d'une large gamme de services environnementaux dont la société dépend.

En outre, le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session, propose les orientations suivantes pour l'application du *Programme de l'UICN 2009-2012* **:**

5. DEMANDE à la Commission du droit de l'environnement (CDDE) de l'UICN d'aider les États membres qui demandent des conseils pour la rédaction de lois appropriées sur l'environnement.

L'État membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis n'ont pas participé aux délibérations concernant cette motion et n'ont pas pris officiellement position sur cette motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons données dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.